

## Mode opératoire pour la saisie des éléments de métadonnées relatifs aux services de visualisation et de téléchargement

### Contexte

La réutilisation des services de visualisation et/ou de téléchargement des données dans le Géocatalogue et le calcul de l'indicateur NSI2 dans le cadre du rapportage INSPIRE exigent la présence d'éléments de métadonnées particuliers.

Le règlement Métadonnées INSPIRE<sup>1</sup> impose la fourniture de métadonnées pour tous les services de données géographiques visés par la directive.

Cependant, en cas d'absence de métadonnées de services, le Géocatalogue peut exploiter les métadonnées de données, lorsque celles-ci comportent un lien vers un service, pour permettre la visualisation et/ou le téléchargement des séries de données.

Le présent document décrit les éléments de métadonnées nécessaires à la réutilisation des services dans le Géocatalogue.

Il suit les recommandations nationales formulées par le CNIG (cf. [Guide de saisie des métadonnées de service INSPIRE](#) le [Guide de saisie des métadonnées de données INSPIRE](#)). L'intitulé des éléments de métadonnées correspond à ceux indiqués dans les guides CNIG. Ces recommandations sont précédées de l'icône :



Il fait également des préconisations complémentaires en vue de l'interopérabilité des services avec le Géocatalogue et du calcul de l'indicateur NSI2 (cf. *Focus sur l'indicateur NSI2*)

Ces préconisations sont précédées de l'icône :



Pour chaque élément de métadonnées mentionné dans ce document, l'élément XML est indiqué entre parenthèses.

*A noter que dans les outils de catalogage, certains mécanismes existent pour faciliter la saisie des éléments de métadonnées, par exemple pour assurer le lien entre les métadonnées de données et de services. Les utilisateurs de GéoSource sont invités à se référer à la documentation utilisateurs : <http://www.geonetwork-opensource.org/manuals/trunk/fra/users/user-guide/index.html>.*

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) no 1205/2008 de la Commission du 3 décembre 2008 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les métadonnées (PDF), et Règlement (UE) n°1253/2013 de la Commission du 21 octobre 2013 modifiant le règlement (UE) n°1089/2010 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE en ce qui concerne l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques.

## Description des éléments de métadonnées relatifs aux services

### -- Métadonnées de services --

Les éléments nécessaires à la mise en œuvre des services de visualisation et de téléchargement des données dans le Géocatalogue dans les **métadonnées de service** sont :

- **L'URL du service** :



Dans les recommandations nationales du CNIG, il s'agit du lien vers le document de capacités du service. Par exemple :

<http://geoservices.brgm.fr/risques?SERVICE=WMS&VERSION=1.3.0&REQUEST=GetCapabilities>

Cette information doit figurer dans l'élément **INSPIRE** obligatoire « Localisateur de la ressource » (DISTRIBUTION INFO).



Dans le Géocatalogue, l'URL du service doit être répétée pour chaque opération du service dans l'élément **ISO** Point de connexion/Ressource en ligne (CONNECTPOINT).

- **Le/les identificateurs de la/des série(s) de données géographiques cible(s) du service** :

Cette information sert à lier les métadonnées de service à celles de la (des) série(s) de données couplée(s).



Elle doit figurer dans l'élément **INSPIRE** « Ressource couplée » (OPERATESON).

- **Le nom de la couche, dans le cas d'un service de consultation de type WMS**

Pour chaque couche d'un service WMS, le nom de la couche est associé à deux autres éléments dans l'élément **ISO** « Ressource couplée » (COUPLEDRESSOURCE): l'identifiant de la métadonnée de couche et le nom de l'opération (fixé à Getmap).

Le nom de la couche doit être exactement celui qui figure dans les capacités du service (cf. ci-dessous).

```

▼ <layer cascaded=0 opaque=0 queryable="1">
  <Name>REM_NAPPE_SEDIM</Name>
  ▼ <Title>
    Banque inondations/remontées de nappes en domaine sédimentaire
  </Title>
  ▼ <Abstract>
    La banque inondations / remontées de nappes est la base de données
    ruissellements...), en domaine sédimentaire et de socle
  </Abstract>
  ▼ <KeywordList>
    <Keyword>Risques;INSPIRE:Zones à risque naturel</Keyword>
  </KeywordList>
  <CRS>EPSG:4326</CRS>
  <CRS>EPSG:32620</CRS>
  <CRS>EPSG:32621</CRS>
  
```

- **Le type de service :**



L'information sur le type de service doit figurer dans les éléments Type de service (SERVICETYPE) et Mots-clés complémentaires (KEYWORD).

Les types de services possibles dans le cadre de ce document sont :

Type de service	Élément de métadonnées SERVICETYPE	Élément de métadonnées KEYWORD
Consultation	view	infoMapAccessService
Téléchargement simple	download	infoProductAccessService
Téléchargement (WFS)	download	infoFeatureAccessService

## Description des éléments de métadonnées relatifs aux services

### -- Métadonnées de données --



Dans le Géocatalogue, en l'absence de métadonnées de services, les éléments dans les métadonnées de données nécessaires à la mise en œuvre des services de visualisation et/ou de téléchargement des données sont :

- **L'URL du service** :

Cette information doit figurer dans l'élément Ressources en ligne / URL (DISTRIBUTIONINFO : LINKAGE).

- **Le type de service** :

Cette information doit figurer dans l'élément Ressources en ligne / Protocole (DISTRIBUTIONINFO : PROTOCOL).

Le type de service est déduit de la valeur du protocole :

- Pour un service de consultation : doit contenir la chaîne « WMS » (insensible à la casse)
- Pour un service de téléchargement : doit contenir la chaîne « DOWNLOAD » ou « WFS » (insensible à la casse).

*Par exemple : « OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities », « WWW:DOWNLOAD-1.0-http—download », etc.*

- **Le nom de la couche** :

Dans le cas des services de consultation, le nom de la couche correspondant à la donnée doit être précisé dans l'élément Ressources en ligne / Nom (DISTRIBUTIONINFO:NAME).

Le nom de la couche doit être exactement celui qui figure dans les capacités du service (cf. plus haut).

## Focus sur l'indicateur NSi2

Dans le cadre du rapportage INSPIRE, c'est l'indicateur NSi2 qui assure le suivi de l'accessibilité des séries de données géographiques à l'aide des services de consultation et de téléchargement.

L'indicateur NSi2 donne pour 100% de métadonnées le ratio des données décrites à la fois consultables et téléchargeables. C'est le nombre de séries de données géographiques pour lesquels un service de consultation **et** un service de téléchargement existent, divisé par le nombre total de séries de données géographiques.

Il est composé des deux sous-indicateurs NSi2.1 et NSi2.2.

- NSi2.1 : nombre de séries de données géographiques pour lesquels un service de consultation existe divisé par le nombre total de séries de données géographiques.
- NSi2.2 : nombre de séries de données géographiques pour lesquels un service de téléchargement existe, divisé par le nombre total de séries de données géographiques.

En principe, les métadonnées de service étant obligatoires, une série de données est considérée comme accessible uniquement si sa métadonnée est associée à une métadonnée décrivant un service de téléchargement (simple (eg. fichier ATOM) ou direct (eg. WFS)) ou de consultation (eg. WMS).

Cependant, dans la procédure du rapportage, il est fait preuve d'une certaine souplesse : sous réserve du respect de certaines règles (décrites ci-dessus), les données dont les métadonnées contiennent une référence à un service (même si ce service n'est pas décrit par une métadonnée) sont également considérées comme accessibles.